



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 octobre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1367

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 72 199 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 374 664,94 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 10 786,14 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 34 - 1 200 186,25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 34 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	72 199,00 \$	18 au 22 septembre 2006
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	374 664,94 \$	18 au 22 septembre 2006
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	10 786,14 \$	18 au 22 septembre 2006
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	1 200 186,25 \$	11 au 15 septembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1368

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35 - 216 708,40 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35 d'un montant total de 216 708,40 \$ pour la période du 14 au 20 septembre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1369**     **SOUSSION 2006 SI 232 - ACHAT DE PAPIER BRUT ET HYGIÉNIQUE - BOUDREAU LTÉE - 75 158,93 \$ ET LABORATOIRES CHOISY LTÉE - 913,77 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de papier brut et hygiénique à la firme Boudreau Ltée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3, pour les sections I et II aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission et à la firme Laboratoires Choisy Ltée, 150B, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la section III, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposés en date du 30 août 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les prix soumis seront fermes pour une période d'une année à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1370**     **SOUSSION 2006 SI 235 - LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE À CÂBLES - PARC MARCEL-GLADU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 83 314,54 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, pour la fourniture et l'installation d'une structure à câbles au parc Marcel-Gladu au montant total de 83 314,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposés en date du 7 septembre 2006, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30338-004-52451	78 927,64 \$	Aménagement de parcs 2006 parc Marcel-Gladu
04-13493	4 386,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1371**     **SOUSSION 2006 SP 146 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 538 040,79 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ALAIN PILON ET LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'asphaltage et d'éclairage des nouvelles rues dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 538 040,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 septembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30148-005-52452	217 148,44 \$	Services municipaux - boul. des Grives couche d'usure
06-30148-006-52453	116 337,71 \$	Services municipaux - boul. des Grives trottoir
06-30148-007-52454	91 284,20 \$	Services municipaux - boul. des Grives éclairage
06-30158-001-52455	18 119,41 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale pavage – couche d'usure
06-30158-002-52456	21 398,39 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale pavage - autres
06-30158-003-52457	13 979,53 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale bordures
06-30158-004-52458	27 025,44 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale éclairage
06-30158-005-52459	4 417,31 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale réfection de tourbe
04-13493	28 330,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30148-006	85 162,29 \$		Services municipaux - boul. des Grives // trottoir
06-30148-008	51 331,62 \$		Services municipaux - boul. des Grives // enfouissement du réseau
06-30148-011	4 188,73 \$		Services municipaux - boul. des Grives // imprévus
06-30148-014	48 000,00 \$		Services municipaux - boul. des Grives // amendement # 1
06-30148-005		160 398,44 \$	Services municipaux - boul. des Grives // couche d'usure
06-30148-007		28 284,20 \$	Services municipaux - boul. des Grives // éclairage
06-30158-003	10 283,83 \$		Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale // bordures
06-30158-002		5 758,39 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale // pavage - autres
06-30158-004		4 525,44 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 3B - escale // éclairage

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1372

**ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 373 418 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ANNULATION DE LA SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3223701 Canada inc., maintenant aux droits et obligations des compagnies 4108159 Canada inc. et Groupe Brigil Construction, a débuté et a réalisé le projet de développement domiciliaire Domaine du Cheval Blanc dans les années 1995 et suivantes;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la réalisation de ce projet une conduite d'égout pluvial fut construite sur le lot numéro 1 373 418 afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales provenant du projet vers le fossé longeant la voie ferrée, cette eau se dirigeant par la suite à la rivière Blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau bénéficie d'une servitude d'égout pluvial affectant le lot numéro 1 550 135 du cadastre du Québec contigu au lot numéro 1 373 418 du même cadastre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire de la conduite d'égout se trouvant sur les lots précités et que la servitude lui permet d'exercer tous ses droits rattachés à la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3223701 Canada inc. offre à la Ville de lui céder le lot numéro 1 373 418 du cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$ et ainsi lui attribuer l'immeuble en pleine propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service d'ingénierie a analysé la proposition et en recommande l'acceptation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de la compagnie 3223701 Canada inc. et autorise l'acquisition du lot numéro 1 373 418 du cadastre du Québec au prix nominal de 1 \$ aux termes et conditions stipulés au contrat préparé par M<sup>e</sup> Réjean Clément, notaire portant le numéro d'identification 2006-C0448-2627.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le projet de contrat de vente substantiellement conforme à celui préparé par M<sup>e</sup> Réjean Clément, notaire portant le numéro d'identification précité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412	947,35 \$	Service du greffe - Services juridiques
04-13493	52,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Jocelyne Houle prend son siège.**

CE-2006-1373\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX -  
PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE CARMEN -  
DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Gauvreau a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 1 599 878 étant le prolongement des services municipaux de la rue Carmen;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Marc Gauvreau afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour le prolongement de la rue Carmen :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et monsieur Marc Gauvreau concernant le prolongement de la rue Carmen sur le lot mentionné ci-dessus;

- de ratifier la requête présentée par monsieur Marc Gauvreau pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), l'aqueduc et l'égout sanitaire ainsi que le drainage, la fondation de rue et le pavage;
- d'autoriser monsieur Marc Gauvreau à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par Michel Charron, ingénieur;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de monsieur Marc Gauvreau visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à Michel Charron, ingénieur et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Marc Gauvreau;
- d'accepter la recommandation de monsieur Marc Gauvreau à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Marc Gauvreau;
- d'exiger que monsieur Marc Gauvreau, ses ayants droit ou héritiers légaux, cèdent à la Ville, à titre gratuit, la rue ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées aux travaux du prolongement des services municipaux de la rue Carmen, et ce, jusqu'à concurrence de 13 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 13 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	13 000 \$	Quote-part / prolongement rue Carmen

Le trésorier est également autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 13 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1374

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées, à savoir :

**Nomination de nouvelles rues**

<b><u>Numéro de lot</u></b>	<b><u>Cadastre</u></b>	<b><u>Nom de rue</u></b>
2016-1-144	Village d'Aylmer	rue de l'Auberge
2016-1-168	Village d'Aylmer	rue du Marché
3 703 656	Cadastre du Québec	impasse de Moulis
20A-418	Rang 3, Canton de Hull	impasse Vladislav-Ehlers

**Prolongement de rues existantes**

2016-1-143	Village d'Aylmer	rue Front
20A-409	Rang 3, Canton de Hull	rue Chagnon
20A-414, 20A-418 et 20A-426	Rang 3, Canton de Hull	rue Gérard-Binette
3 758 074	Cadastre du Québec	impasse du Cadet

Adoptée

**CE-2006-1375**

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LA NUIT DES SANS-ABRI »  
- 20 OCTOBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 20 octobre 2006 dans 21 villes au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation aux règlements numéros 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 20 octobre 2006 entre 19 h et 4 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	300 \$	Transport équipement et ameublement temp./bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1376**     **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DE L'AMICALE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association de l'Amicale à l'attention de madame Madeleine Pétrin, 102-245, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour ses membres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	400 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1377**     **SUBVENTION DE 500 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain à l'attention de monsieur Marc Chénier, 231, boulevard Maloney Ouest, C.P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour sa campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1378

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME - QUÉBEC - 18 AU 20 OCTOBRE 2006 - 1 279 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer aux États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui se tiendra à Québec du 18 au 20 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 310,57 \$ à l'ordre de AARQ-OUQ 2006, C.P. 75184, succ. Cap-Rouge, Cap-Rouge, Québec, G1Y 3C7, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 279 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	1 279 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1379

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Village d'Aylmer à l'attention de monsieur Patrick Marshall, 153, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	1 000 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71482-692	1 000 \$		André Laframboise - de Lucerne – aménagement // équip. non-capitalisable
11402-972		1 000 \$	André Laframboise - de Lucerne // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1380**      **SUBVENTION DE 350 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous à l'attention de madame Michelyne Bélaïr, 57, rue du Couvent, local 103, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour la Fête de Noël 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11401-972	350 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1381**      **ADHÉSION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À COMMUNAUTO INC. - 113,96 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'adhésion de madame la conseillère Denise Laferrière et de monsieur le conseiller Patrice Martin à titre de membres au sein de Communauto inc..

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 113,96 \$ à l'ordre de Communauto inc., C.P. 54004, succursale Marie-de-l'Incarnation, Québec, Québec, G1N 4T1, pour payer l'adhésion de madame Denise Laferrière et de monsieur Patrice Martin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-314-30017	53,98 \$	Conseil municipal frais de déplacement
11100-314-31084	53,98 \$	Conseil municipal frais de déplacement
04-13493	6,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1382**      **AUTORISATION À L'ENTREPRENEUR M.S.C. RÉHABILITATION INC. POUR TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA RUE AMHERST - 9 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de la réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Amherst, des travaux devront être réalisés entre 21 h et 7 h, pour environ 10 nuits entre le 9 octobre et le 6 novembre 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'entrepreneur M.S.C. Réhabilitation inc. à exécuter des travaux entre 21 h et 7 h, pour 10 nuits comprises entre le 9 octobre et le 6 novembre 2006, dans le cadre du projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Amherst.

Adoptée

CE-2006-1383

**SUBVENTION DE 1 940 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ – 4<sup>e</sup> SOUPER-BÉNÉFICE DES MÉDIAS DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - 5 OCTOBRE 2006 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 940 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le 4<sup>e</sup> souper-bénéfice des médias de l'Outaouais au profit des Petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié qui aura lieu le 5 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	300 \$	Marc Bureau – maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	465 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la- Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1384**     **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école de l'Odysée à l'attention de monsieur Jean Bouchard, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour l'organisation de la semaine de l'escalade qui aura lieu du 10 au 13 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1385**     **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC LAVIOLETTE AU POSTE DE LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Laviolette au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie.

M. Laviolette est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Laviolette sera de 10 % de plus que le pompier 1<sup>ère</sup> classe, tel que stipulé dans la convention collective des pompiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1386**     **DÉMISSION DE MADAME CHANTAL NADEAU AU POSTE DE DÉLÉGUÉE COMMERCIALE, BUREAU TOURISME OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Nadeau occupant le poste de déléguée commerciale au bureau Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de madame Chantal Nadeau au poste de déléguée commerciale au bureau Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire, et ce, à compter du 22 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Chantal Nadeau les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Nadeau pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1387**

**PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Chantal Brouillette, secrétaire spécialisée	27 février 2006	27 août 2006	CE-2006-253 22 février 2006	6 mois
Alain Fournier, opérateur de rétro-excavateur (backoe) et de pelle hydraulique	1 <sup>er</sup> décembre 2005	19 septembre 2006	CE-2005-1692 30 novembre 2005	90 jours travaillés *

\* Monsieur Fournier devait suivre une formation avec l'école des routiers. Examen réussi le 19 septembre 2006.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**MADAME MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif